DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2026-237

A R R E T E

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants,
Vu la demande de la société SBTP TSA 70011 Chez Sogelink 69134 DARDILLY et afin de garantir le bon déroulement des travaux de déploiement de la fibre rue du Peckel à Oudezeele limite territoire de Wormhout,

A R R E T E :

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit et la circulation sera restreinte à 30km/h au droit des travaux, rue du Peckel sur Oudezeele limite de Wormhout, et ce, **à partir du 23 novembre 2026 pour la durée des travaux estimée à 60 jours.**

ARTICLE 2 : Une signalisation sera mise en place par l'entreprise SBTP. Ces restrictions seront effectives à compter de la mise en place de la signalisation par SBTP et prendront fin lors de leurs retraits.

ARTICLE 3 : La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié puis transmis à L'entreprise SBTP et à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT.

Fait à WORMHOUT, le 13 novembre 2026

Le Maire,

David CALCOEN

MAIRIE DE WORMHOUT NORD

Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 13/11/2026
Le Maire,
David CALCOEN

MAIRIE DE WORMHOUT NORD

Mise en ligne le : 14/11/2026 08:07 (Europe/Paris)
Collectivité : Wormhout
https://www.ville-wormhout.fr/documents_administratifs/87318